

#### Remerciements

Ce guide a été généreusement financé par le Gouvernement Fédéral d'Allemagne et la Principauté de Monaco.

Pour plus d'informations contactez:

#### Secrétariat de la CMS

Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne www.cms.int

© Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage, 2022

Les opinions, constatations, conclusions ou recommandations exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de la CMS et ne constituent pas non plus un document officiel. La désignation d'entités géographiques dans cette publication et la présentation du matériel n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de la CMS concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Les liens vers des ressources en dehors de ce document sont fournis à titre de commodité et à des fins d'information uniquement et ne doivent pas être interprétés comme un aval ou une approbation par CMS des informations fournies via d'autres sites et systèmes informatiques.

Citation Jabado RW. 2022. Guide de bord pour l'identification des requins et raies d'Afrique de l'Ouest

répertoriés dans les traités internationaux. Convention sur la conservation des espèces migratrices

appartenant à la faune sauvage (CMS). Bonn, Allemagne. pp. 41

Illustrations © Marc Dando, Wild Nature Press

AD/Design Lidia Krupka, www.lidiakrupkadesign.com





#### **AVANT-PROPOS**

Les requins et les raies font partie intégrante des écosystèmes marins d'Afrique de l'Ouest. Pourtant, la demande croissante et les pratiques de pêche non durables ont conduit bon nombre de ces espèces au bord de l'extinction. Ils font partie des taxons les plus menacés sur terre, avec plus d'un tiers des espèces considérées comme menacées d'extinction.

La coopération internationale est essentielle pour conserver, avec succès, les requins et les raies migrateurs qui traversent régulièrement des frontières nationales invisibles. La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS) et son Mémorandum d'accord sur la conservation des requins migrateurs (MdE sur les requins) jouent un rôle central dans la facilitation des actions de conservation.

Le manque de données spécifiques aux espèces dans les captures de la pêche est l'un des plus grands obstacles à l'avancement de la conservation des requins et des raies. Il est essentiel de combler ce manque d'informations pour améliorer la gestion et l'utilisation durable des pêches.

Ce guide fournit un outil d'identification des 26 espèces de requins et de raies présentes dans les eaux de la Mauritanie à la Sierra Leone (y compris Cabo Verde) répertoriées par la CMS et la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES). Le guide sera diffusé parmi les observateurs de pêches formés en Afrique de l'Ouest, leur permettant de déclarer les captures de requins et de raies par leur nom d'espèce. Ces données seront communiquées aux autorités nationales, régionales et internationales de gestion des pêches, utilisées pour les évaluations des stocks et éclaireront les politiques.

Nous remercions les gouvernements et partenaires locaux de la région d'avoir organisé des ateliers pour faire avancer ces lignes directrices, le Gouvernement Fédéral d'Allemagne et la Principauté de Monaco pour le financement de l'élaboration de supports et sessions de formation, et le groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN pour son expertise technique.

La réalisation de ce guide est un parfait exemple de la manière dont la coopération internationale et régionale entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes locaux peut faire avancer, ensemble, les objectifs de conservation des espèces et de développement durable.

Amy Fraenkel

Secrétaire Exécutive

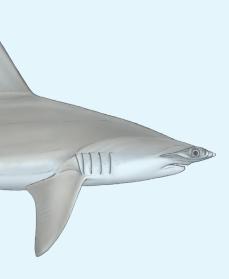
Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS)

#### INTRODUCTION

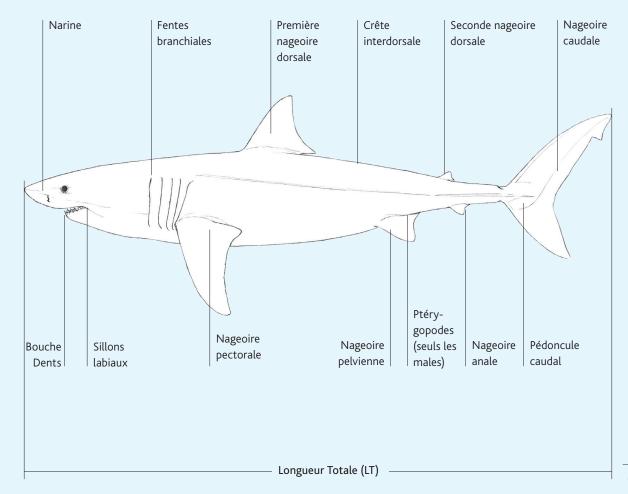
Ce guide a été élaboré pour améliorer les données sur les captures et les débarquements de requins et de raies répertoriés dans trois traités internationaux : la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS), le Mémorandum d'Accord sur les Requins (MOU sur les requins) et la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES). Il comprend une sélection de 26 espèces de requins et de raies qui ont été confirmées dans les eaux d'au moins un des sept pays de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), à savoir Cabo Verde, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra Leone et la Gambie.

De nombreuses populations de requins et de raies dans le monde ont considérablement diminué au cours des dernières décennies. La plupart des espèces présentent des caractéristiques biologiques telles qu'une croissance lente, une maturité tardive et de faibles taux de reproduction, qui les rendent vulnérables à la surpêche et lentes à se remettre de l'exploitation. Pourtant, il existe encore des données limitées sur les interactions avec les différentes pêcheries dans le monde, ce qui rend difficile la détermination de la taille des populations sur lesquelles des limites de capture durables peuvent être basées. L'amélioration de l'identification et des rapports d'observation est essentielle pour soutenir les politiques et la gestion efficace des pêches aux échelles nationale, régionale et internationale.

Ce guide est destiné à aider à l'identification des requins et des raies en interaction avec les pêcheries opérant dans la région de la CSRP. Il est conçu pour être un guide de terrain concis pouvant être utilisé par les observateurs des pêches, les inspecteurs et les travailleurs des pêches pour enregistrer les espèces de requins et de raies rencontrées. Cependant, ce sera également une ressource utile pour les instituts de formation à la pêche, les organismes chargés de l'application des lois, les chercheurs et les décideurs politiques travaillant dans la région. Un compte rendu complet des espèces est fourni pour 15 espèces de requins et 11 espèces de raies bien qu'il soit reconnu que d'autres espèces vagabondes ou visiteurs saisonniers, également répertoriées dans ces trois traités internationaux, pourraient être rencontrées à l'occasion.



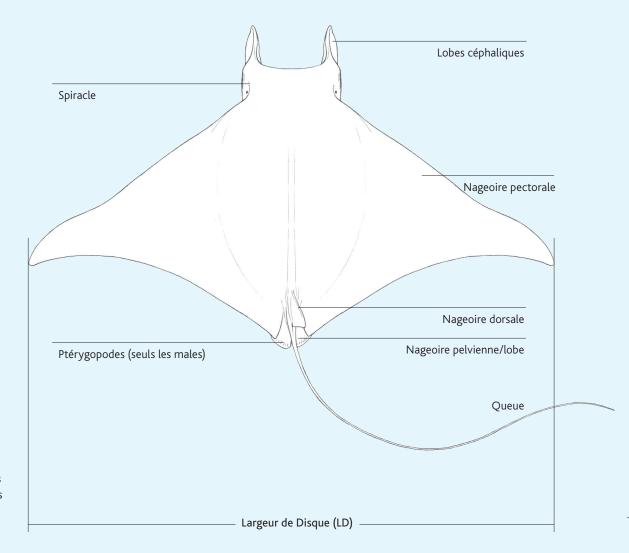
## **REQUINS**



# CARACTÉRISTIQUES ANATOMIQUES CLÉS

La liste des termes techniques et des caractéristiques externes des requins et raies fournis est limitée à ceux utilisés dans ce guide.

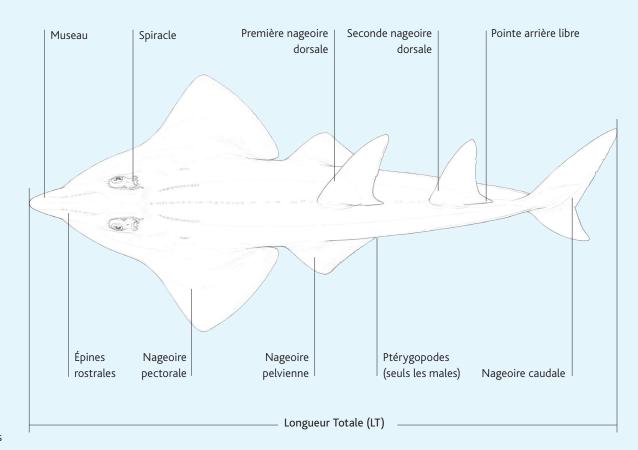
#### **RAIES**



# CARACTÉRISTIQUES ANATOMIQUES CLÉS

La liste des termes techniques et des caractéristiques externes des requins et raies fournis est limitée à ceux utilisés dans ce guide.

## GUITARES DE MER/ RAIES WEDGEFISH/ POISSON-SCIES



# CARACTÉRISTIQUES ANATOMIQUES CLÉS

La liste des termes techniques et des caractéristiques externes des requins et raies fournis est limitée à ceux utilisés dans ce guide.

### GUIDE DES ORDRES INCLUS DANS CE GUIDE

Les espèces de requins et de raies présentées dans ce guide appartiennent à cinq Ordres et 11 Familles. Elles représentent les espèces présentes dans les eaux de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Gambie) et sont inscrites dans la CMS, le Protocole d'Accord sur les Requins et/ou CITES.

Les espèces sont codées par couleur par Ordre pour permettre une navigation rapide. Les lecteurs doivent d'abord vérifier le spécimen capturé par rapport à ces informations et suivre le code couleur ou les numéros de page pour accéder aux données sur les espèces.



#### **CARCHARHINIFORMES**

- Cinq fentes branchiales de chaque côté de la tête
- Paupières nictitantes présentes
- Nageoire anale présente et deux nageoires dorsales sans épines
- Bouche derrière les yeux

P | 13-20



#### **LAMNIFORMES**

- Cinq fentes branchiales de chaque côté de la tête
- Paupières nictitantes présentes
- Petite nageoire anale présente et deux nageoires dorsales sans épines
- Bouche derrière les yeux

P | 21–26



#### **ORECTOLOBIFORMES**

- Cinq fentes branchiales de chaque côté de la tête
- Bouche large et bien devant les yeux
- Pédoncule caudal à carènes latérales



#### **MYLIOBATIFORMES**

- Corps aplati avec des nageoires pectorales élargies
- Fentes branchiales ventrales (placées sur le ventre)
- Lobe unique sur les nageoires pelviennes avec queue fine

P | 28-32

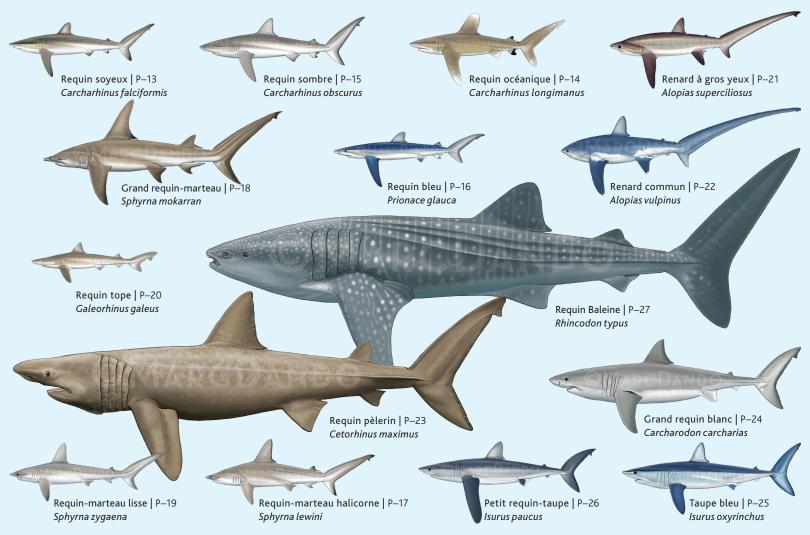


#### **RHINOPRISTIFORMES**

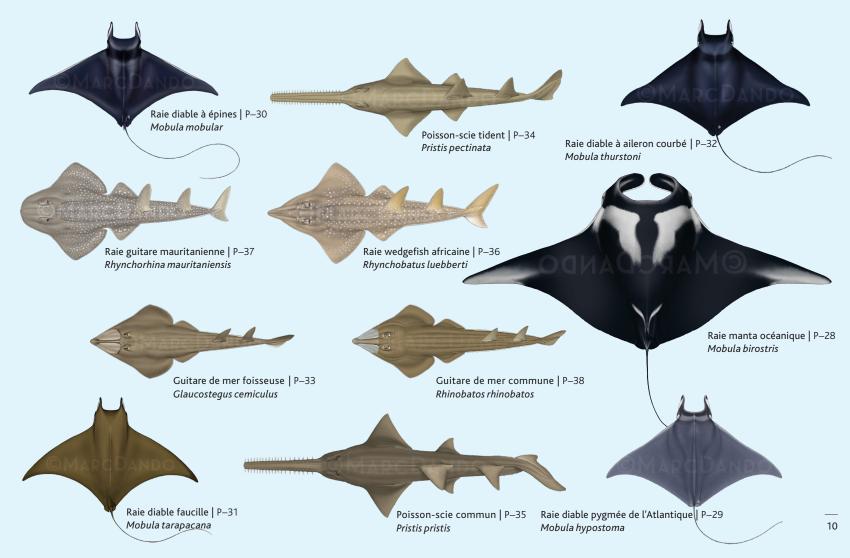
- Corps aplati avec museau allongé (avec ou sans lame en forme de scie)
- Fentes branchiales ventrales (placées sur le ventre)
- Deux nageoires dorsales proéminentes

P | 33–38

## **ESPÈCES DE REQUINS INCLUSES DANS CE GUIDE**



### **ESPÈCES DE RAIES INCLUSES DANS CE GUIDE**

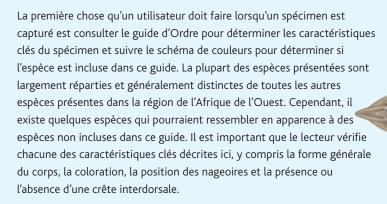




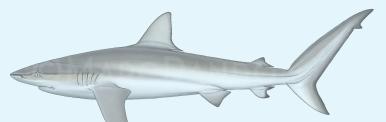


#### **COMMENT UTILISER CE GUIDE**

Ce guide d'identification couvre 15 espèces de requins et 11 espèces de raies. Des illustrations en couleur sont fournies pour faciliter la localisation des principales caractéristiques morphologiques externes utilisées pour décrire chaque espèce. Divisés en premières espèces de requins (pages 13–27) puis en espèces de raies (pages 28–38), les descriptions des espèces sont classées par ordre alphabétique de famille, suivi du nom scientifique.







## CHAQUE COMPTE RENDU D'ESPÈCE COMPREND:

Nom scientifique: le nom binomial (genre et espèce).

**Autorité de l'espèce:** nom ou noms des auteurs qui ont nommé l'espèce ainsi que l'année où elle a été nommée.

**Code FAO:** code à trois lettres unique à l'espèce basé sur la liste ASFIS de l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (boîte grise).

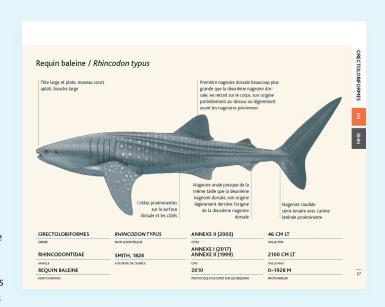
**Nom commun:** noms selon le compte de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (www.iucnredlist.org).

**Profondeur:** les limites de profondeur minimale et maximale connues.

**Gestion:** résumé des traités internationaux pertinents, l'annexe sur laquelle une espèce est inscrite et l'année d'inscription de l'espèce.

Illustrations d'espèces: les illustrations en couleur mettent en évidence les principales caractéristiques externes, notamment la forme, la couleur et les caractéristiques distinctives à vérifier lors de l'identification des spécimens. Ceux-ci représentent la coloration externe des spécimens vivants ou frais, et il est important de noter que la coloration peut varier si les spécimens sont morts depuis de longues périodes.

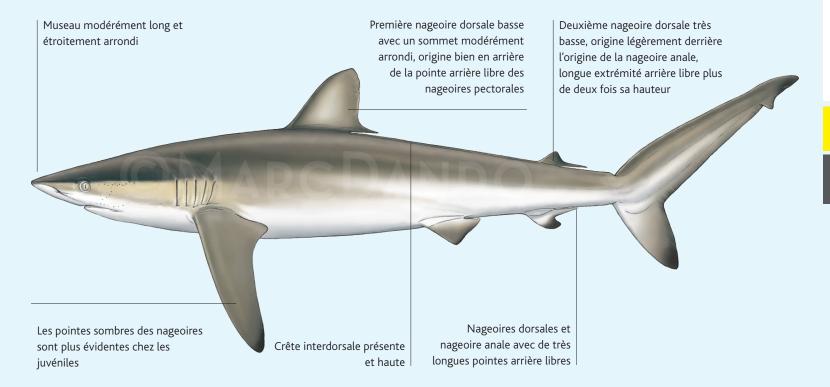
Taille: tailles connues à la naissance et longueur totale maximale (requins, poissons-scie, raies wedgefish et guitares de mer) ou largeur du disque (raies manta et diable) en centimètres (cm). La longueur totale (LT) est basée sur la distance en ligne droite entre la pointe du museau et celle du lobe caudal supérieur étendu. La largeur du disque (LD) est basée sur la ligne droite allant de la pointe d'une nageoire pectorale à celle de l'autre.



**Statut de conservation:** le statut global selon la liste rouge de l'UICN des espèces menacées est indiqué par un logo avec un code à deux lettres. Les abréviations de ces catégories par ordre de menace décroissante sont:

EX	Éteint		Vulnérable
EW	Éteint à l'état sauvage	NT	Quasi menacé
CR	En danger critique d'extinction	LC	Préoccupation mineure
EN	En danger	DD	Données insuffisantes

# Requin soyeux / Carcharhinus falciformis



CAR	CH	IAF	RΗI	NI	FO	RMI	-5
-----	----	-----	-----	----	----	-----	----

ORDRE

**CARCHARHINIDAE** 

**FAMILLE** 

**REQUIN SOYEUX** 

NOM COMMUN

### **CARCHARHINUS FALCIFORMIS**

NOM SCIENTIFIQUE

(BIBRON, 1839)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

## **ANNEXE II (2017)**

.11123

**ANNEXE II (2014)** 

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### 53 CM LT

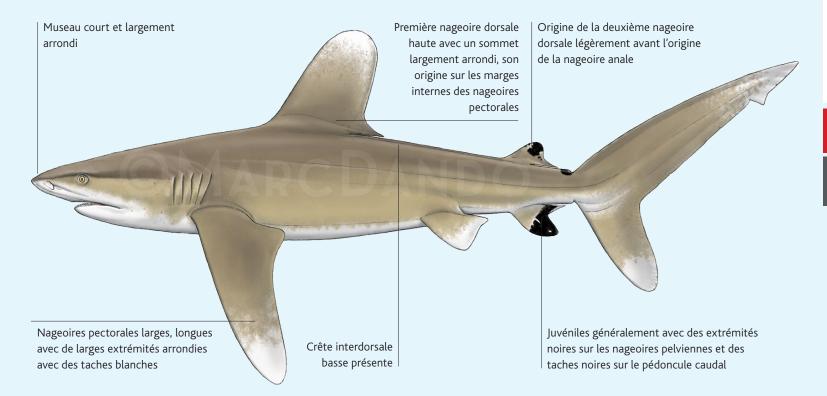
TAILLE MIN

371 CM LT

TAILLE MAX

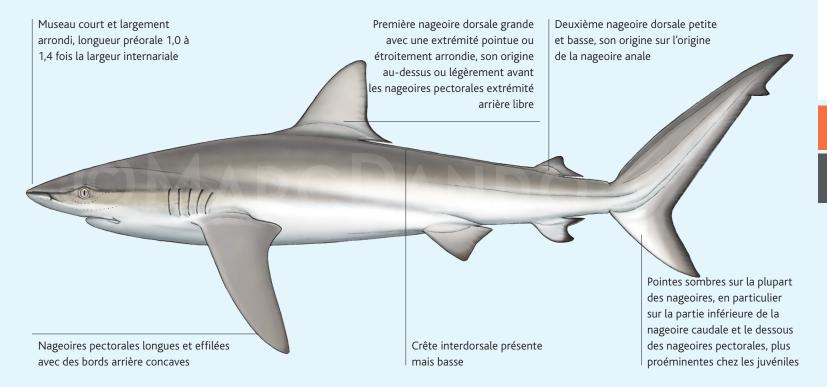
0-500 M

# Requin océanique / Carcharhinus longimanus



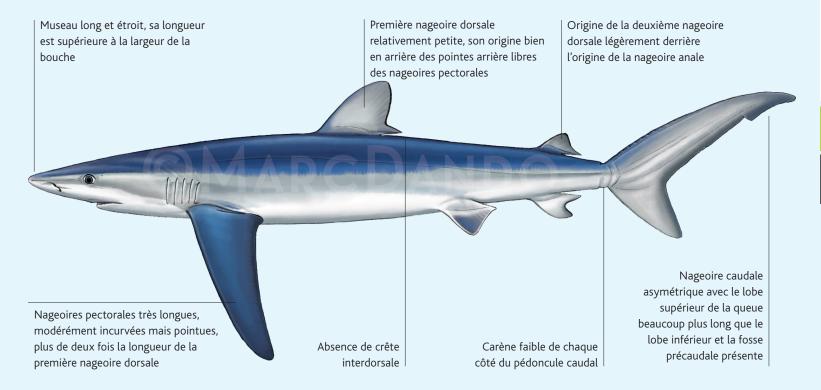
CARCHARHINIFORMES	CARCHARHINUS LONGIMANUS	ANNEXE II (2013)	55 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
CARCHARHINIDAE	(POEY, 1861)	ANNEXE I (2020)	395 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
REQUIN OCÉANIQUE		2018	0–1082 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Requin sombre / Carcharhinus obscurus



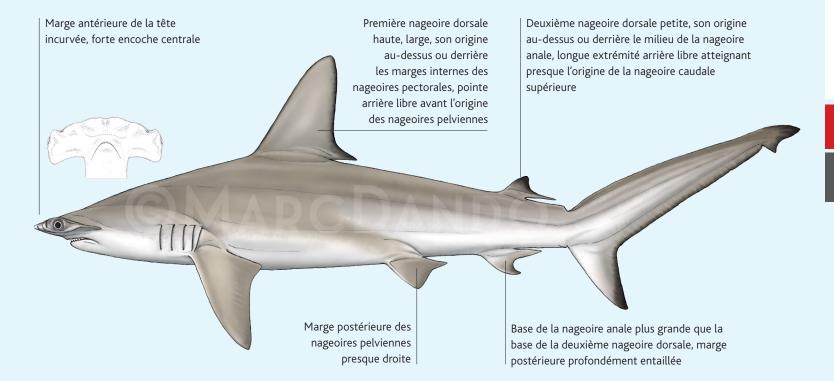
CARCHARHINIFORMES	CARCHARHINUS OBSCURUS	_	69 CM LT	
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN	
CARCHARHINIDAE	(LESUEUR, 1818)	ANNEXE II (2017)	420 CM LT	
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX	
REQUIN SOMBRE		2018	0-500 M	
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR	

# Requin bleu / Prionace glauca



CARCHARHINIFORMES	PRIONACE GLAUCA	_	35 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
CARCHARHINIDAE	(LINNAEUS, 1758)	ANNEXE II (2017)	383 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
REQUIN BLEU		_	0–1000 M
NOM COMMUN	<del></del>	PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Requin-marteau halicorne / Sphyrna lewini



CAR	CH	ARHI	NIFC	RMES

ORDRE

**SPHYRNIDAE** 

FAMILLE

**REQUIN-MARTEAU HALICORNE** 

NOM SCIENTIFIQUE

(GRIFFITH & SMITH, 1834)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

## **ANNEXE II (2013)**

CITES

**ANNEXE II (2014)** 

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### 31 CM LT

TAILLE MIN

430 CM LT

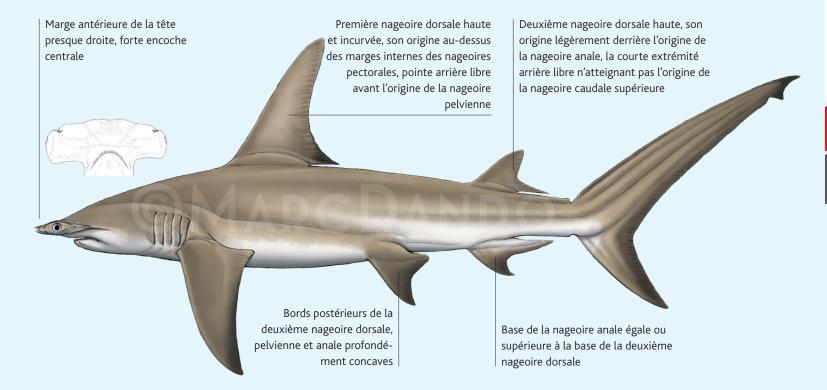
TAILLE MAX

0-1043 M

PROFONDEUR

17

# Grand requin-marteau / Sphyrna mokarran



$\sim$ 1	١.	$\sim$		A D			-	$\sim$			-
( 4	ΝЬ	"	н,	AΚ	н	NI	-	o i	ĸ	IVI.	- ^

ORDRE

**SPHYRNIDAE** 

NOM COMMUN

**FAMILLE** 

GRAND REQUIN-MARTEAU
----------------------

NOM SCIENTIFIQUE

(RÜPPELL, 1837)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

## **ANNEXE II (2013)**

**ANNEXE II (2014)** 

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### 50 CM LT

TAILLE MIN

610 CM LT

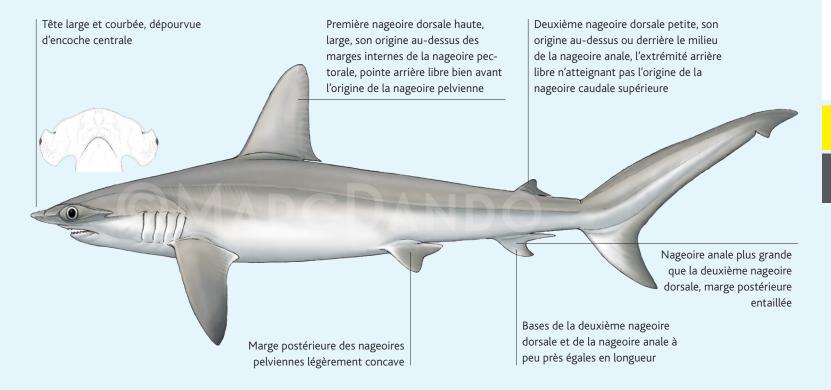
TAILLE MAX

0-300 M

PROFONDEUR

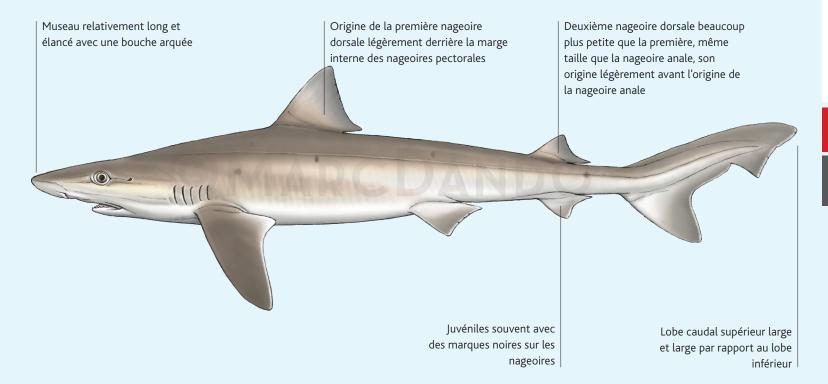
18

# Requin-marteau lisse / Sphyrna zygaena



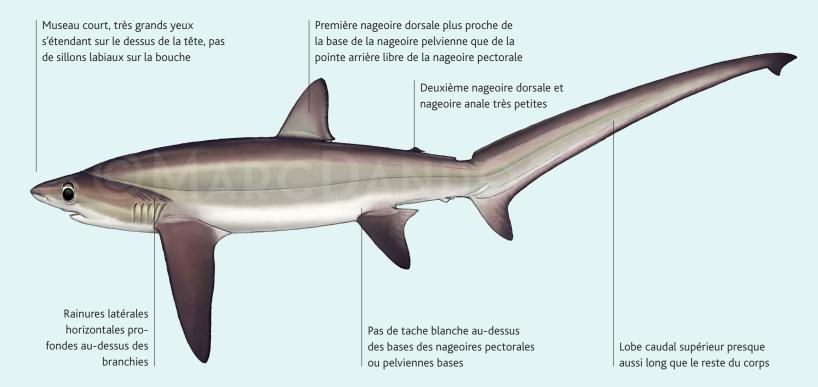
CARCHARHINIFORMES	SPHYRNA ZYGAENA	ANNEXE II (2013)	49 CM LI
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
SPHYRNIDAE	(LINNAEUS, 1758)	ANNEXE II (2020)	400 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
REQUIN-MARTEAU LISSE		2018	0–200 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Requin tope / Galeorhinus galeus



CARCHARHINIFORMES	<b>GALEORHINUS GALEUS</b>		26 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
TRIAKIDAE	(LINNAEUS, 1758)	ANNEXE II (2020)	200 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
REQUIN TOPE		_	0-826 M
NOM COMMUN	_	PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Renard à gros yeux / Alopias superciliosus



LAMNIFORM	ES	
-----------	----	--

ORDRE

#### **ALOPIIDAE**

FAMILLE

## **RENARD À GROS YEUX**

NOM COMMUN

ALOPIAS SU	<b>PERCILIOSUS</b>
------------	--------------------

NOM SCIENTIFIQUE

#### LOWE, 1841

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

### **ANNEXE II (2017)**

CITES

### **ANNEXE II (2014)**

CMS

#### 2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### **64 CM LT**

TAILLE MIN

#### 484 CM LT

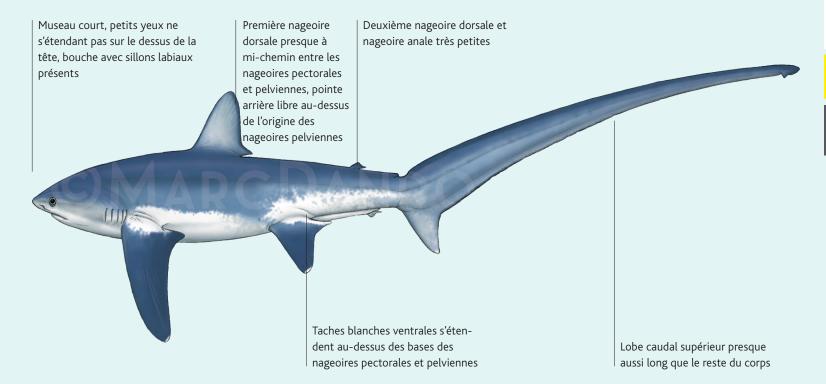
TAILLE MAX

#### 0-955 M

PROFONDEUR

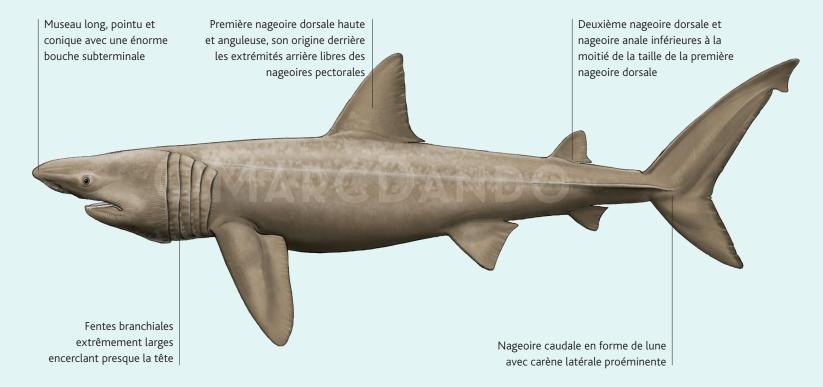
21

# Renard commun / Alopias vulpinus



LAMNIFORMES	ALOPIAS VULPINUS	ANNEXE II (2017)	114 CM LT	
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN	
ALOPIIDAE	(BONNATERRE, 1788)	ANNEXE II (2014)	610 CM LT	
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX	
RENARD COMMUN		2016	0-650 M	
NOM COMMUN	<del></del>	PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR	

# Requin pèlerin / Cetorhinus maximus



LAMNIFORM	ΙĿ	= >	3
-----------	----	-----	---

ORDRE

#### CETORHINIDAE

FAMILLE

### **REQUIN PÈLERIN**

KEQUIN PELEKII

NOM COMMUN

NOM SCIENTIFIQUE

## (GUNNERUS, 1765)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

### **ANNEXE II (2003)**

CITE

## ANNEXE I ET II (2005)

CMS

### 2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### 150 CM LT

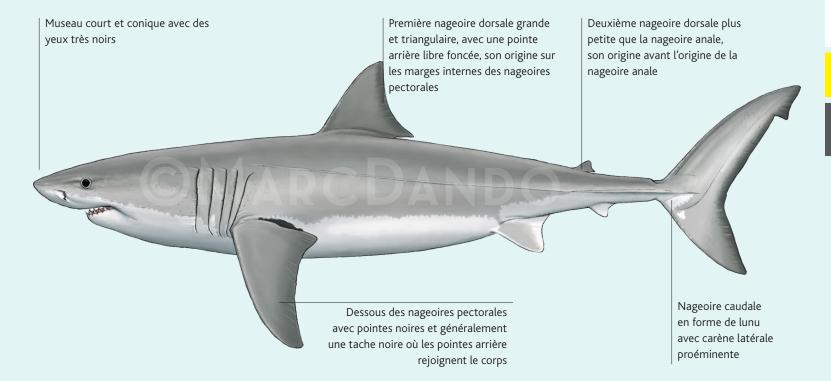
TAILLE MIN

## 1973 CM LT

TAILLE MAX

### 0-1264 M

# Grand requin blanc / Carcharodon carcharias



LA	M	N	IFC	<b>DR</b>	MI	ES
----	---	---	-----	-----------	----	----

ORDRE

**LAMNIDAE** 

NOM COMMUN

FAMILLE

**GRAND REQUIN BLANC** 

### **CARCHARODON CARCHARIAS**

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

## **ANNEXE II (2005)**

ANNEXE I ET II (2002)

CMS

2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

#### 107 CM LT

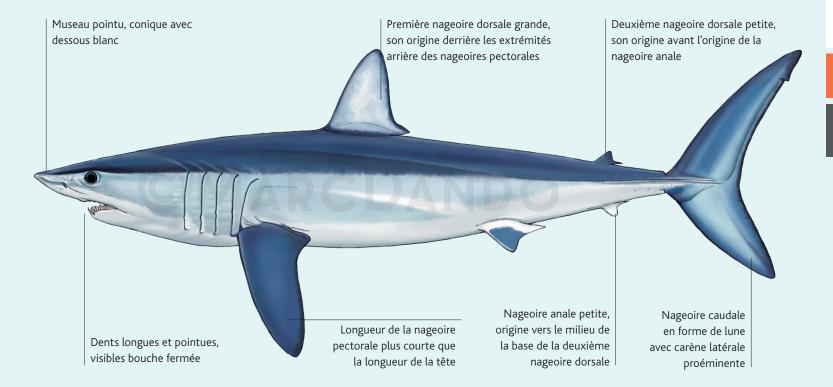
TAILLE MIN

640 CM LT

TAILLE MAX

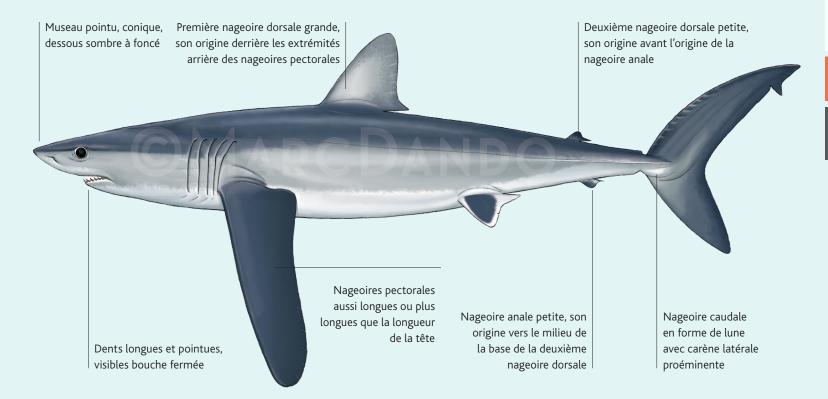
0-1300 M

# Taupe bleu / Isurus oxyrinchus



LAMNIFORMES	ISURUS OXYRINCHUS	ANNEXE II (2019)	60 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
LAMNIDAE	RAFINESQUE, 1810	ANNEXE II (2008)	455 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
TAUPE BLEU		2010	0-888 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDELIR

# Petit requin-taupe / Isurus paucus



LAMNIFORM	IC.	, >
-----------	-----	-----

ORDRE

#### **LAMNIDAE**

NOM COMMUN

FAMILLE

### PETIT REQUIN-TAUPE

#### **ISURUS PAUCUS**

NOM SCIENTIFIQUE

### **GUITART MANDAY, 1966**

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

# **ANNEXE II (2019)**

CITES

# **ANNEXE II (2008)**

CMS

#### 2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

#### **92 CM LT**

TAILLE MIN

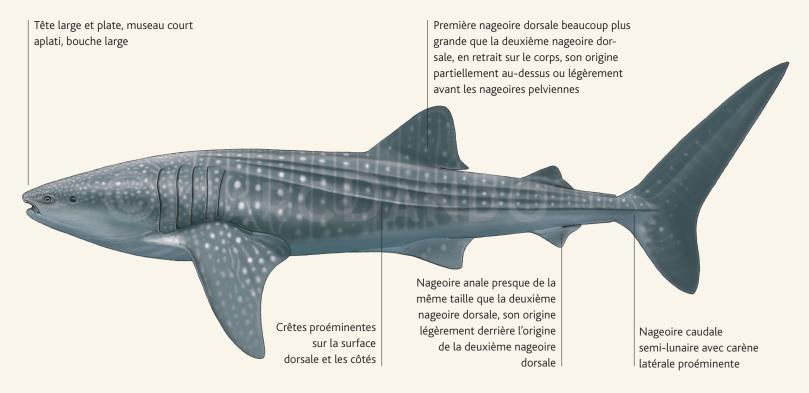
### 430 CM LT

TAILLE MAX

### 0-1752 M

# Requin baleine / Rhincodon typus

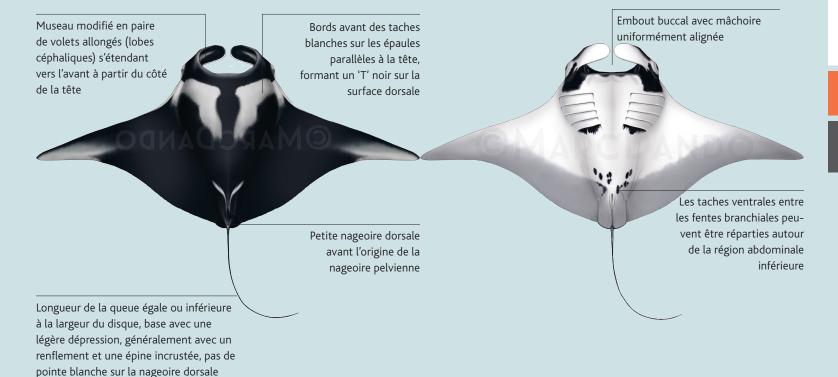
NOM COMMUN



ORECTOLOBIFORMES	RHINCODON TYPUS	ANNEXE II (2003)	46 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
RHINCODONTIDAE	SMITH, 1828	ANNEXE I (2017) ANNEXE II (1999)	2100 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
REQUIN BALEINE		2010	0–1928 M

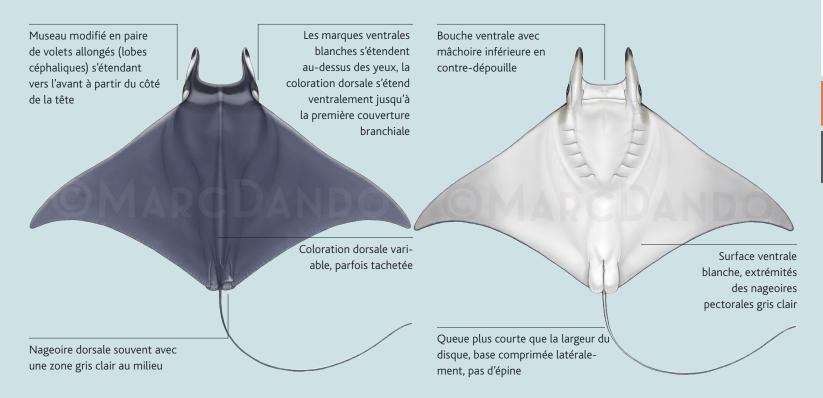
PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

# Raie manta océanique / Mobula birostris



MYLIOBATIFORMES	MOBULA BIROSTRIS	ANNEXE II (2013)	120 CM LD
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
MOBULIDAE	(WALBAUM, 1792)	ANNEXE I ET II (2011)	700 CM LD
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
RAY MANTA OCEANIQUE		2016	0–1000 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Raie diable pygmée de l'Atlantique / Mobula hypostoma



MY	LI	O	BA	١T١	FO	RI	4	ES
----	----	---	----	-----	----	----	---	----

ORDRE

#### **MOBULIDAE**

NOM COMMUN

**FAMILLE** 

#### RAIE DIABLE PYGMÉE DE L'ATLANTIQUE

### **MOBULA HYPOSTOMA**

NOM SCIENTIFIQUE

#### (BANCROFT, 1831)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

## **ANNEXE II (2017)**

## **ANNEXE I ET II (2014)**

CMS

### 2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### **55 CM LD**

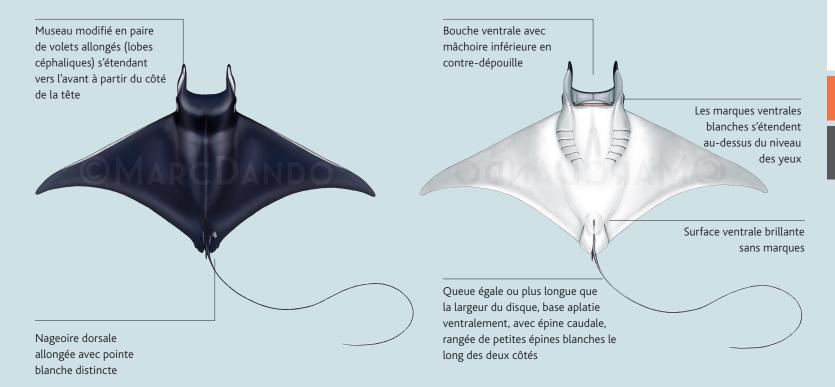
TAILLE MIN

## 230 CM LD

TAILLE MAX

### 0-100 M

# Raie diable à épines / Mobula mobular



MY	LIO	<b>BAT</b>	<b>IFO</b>	RM	ES
----	-----	------------	------------	----	----

ORDRE

#### **MOBULIDAE**

FAMILLE

## RAIE DIABLE À ÉPINES

NOM COMMUN

### **MOBULA MOBULAR**

NOM SCIENTIFIQUE

### (BONNATERRE, 1788)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

### **ANNEXE II (2017)**

CITES

# **ANNEXE I ET II (2014)**

CMS

#### 2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

### 90 CM LD

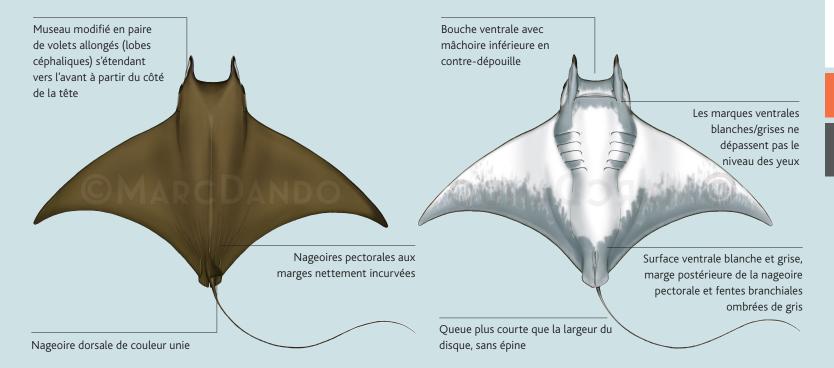
TAILLE MIN

## 520 CM LD

TAILLE MAX

### 0-1112 M

# Raie diable faucille / Mobula tarapacana



М	Y	LI	O	B	Α	П	F	O	R	M	E	S

ORDRE

#### **MOBULIDAE**

**FAMILLE** 

#### RAIE DIABLE FAUCILLE

NOM COMMUN

#### **MOBULA TARAPACANA**

NOM SCIENTIFIQUE

#### (PHILIPPI, 1892)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

## **ANNEXE II (2017)**

CITES

## **ANNEXE I ET II (2014)**

CMS

#### 2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

#### 100 CM LD

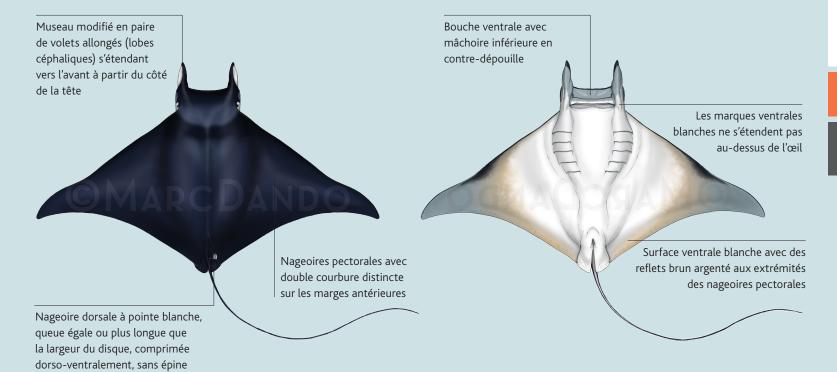
TAILLE MIN

#### 370 CM LD

TAILLE MAX

### 0-1896 M

# Raie diable à aileron courbé / Mobula thurstoni



MYLIC	OBATI	FOR	MES
-------	-------	-----	-----

ORDRE

**MOBULIDAE** 

NOM COMMUN

FAMILLE

RAIE DIABLE À AILERON COURBÉ

**MOBULA THURSTONI** 

NOM SCIENTIFIQUE

(LLOYD, 1908)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

**ANNEXE II (2017)** 

**ANNEXE I ET II (2014)** 

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

**65 CM LD** 

TAILLE MIN

220 CM LD

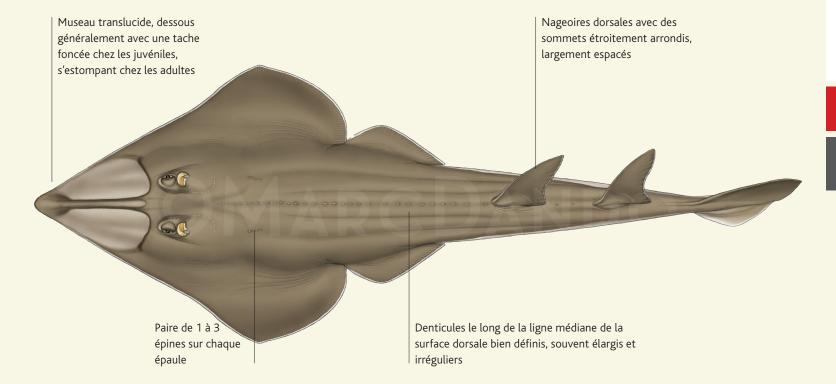
TAILLE MAX

0-100 M

PROFONDEUR

32

# Guitare de mer foisseuse / Glaucostegus cemiculus



CMS

RH	INC	DR	ICT	IFO	RN	1ES
КΠ	$\mathbf{n}$	אאי	131	IFU	יואי	TES.

ORDRE

#### **GLAUCOSTEGIDAE**

**FAMILLE** 

NOM COMMUN

### **GUITARE DE MER FOISSEUSE**

GLAUC	<b>OSTEGUS</b>	CEMICULUS

NOM SCIENTIFIQUE

## (GEOFFROY ST. HILAIRE, 1817)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2019)	34 CM LT	
CITES	TAILLE MIN	

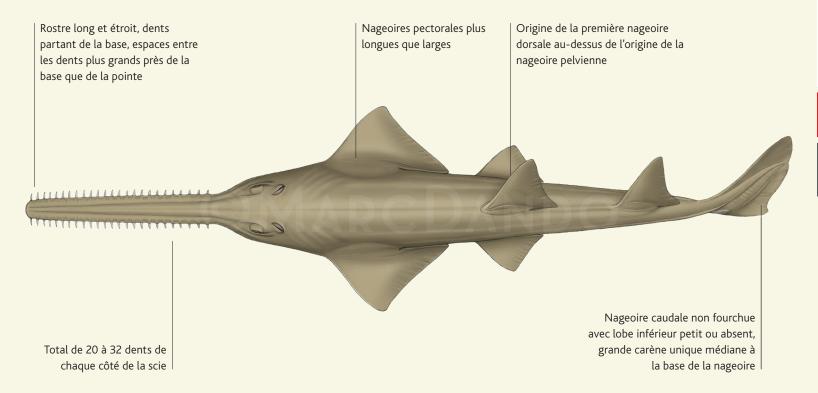
265 CM LT

TAILLE MAX

0-80 M

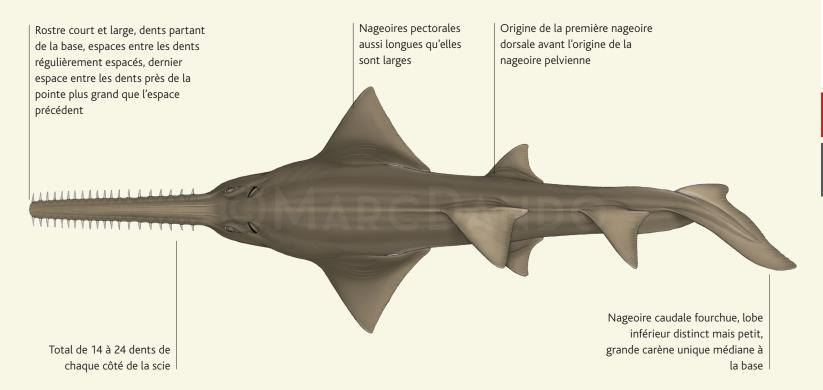
PROFONDEUR PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

# Poisson-scie tident / Pristis pectinata



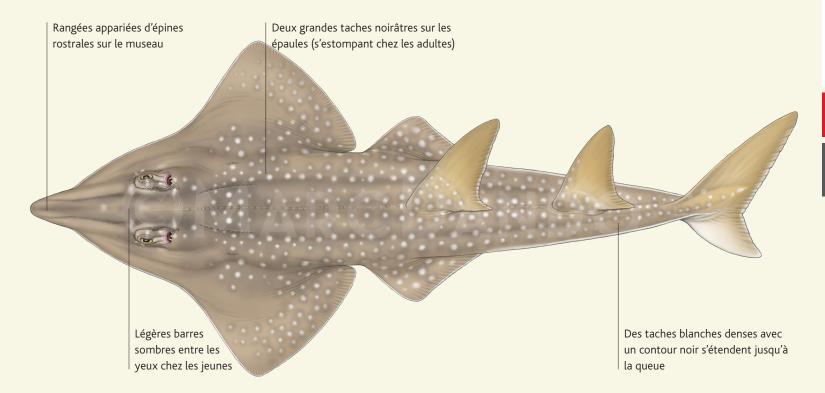
RHINOPRISTIFORMES	PRISTIS PECTINATA	ANNEXE I (2007)	60 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
PRISTIDAE	LATHAM, 1794	ANNEXE I ET II (2014)	415 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
POISSON-SCIE TIDENT		2016	0-88 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Poisson-scie commun / Pristis pristis



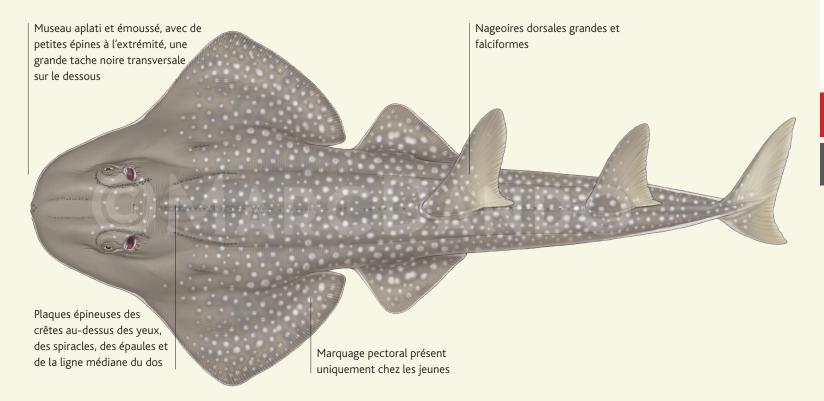
RHINOPRISTIFORMES	PRISTIS PRISTIS	ANNEXE I (2007)	72 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
PRISTIDAE	(LINNAEUS, 1758)	ANNEXE I ET II (2014)	656 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
POISSON-SCIE COMMUN		2016	0–26 M
NOM COMMUN	-	PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Raie wedgefish africaine / Rhynchobatus luebberti



KHINOPKISTIFOKMES	KHYNCHOBATUS LUEBBERTT	ANNEXE II (2019)	79 CM LI
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
RHINIDAE	EHRENBAUM, 1915	_	300 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
RAIE WEDGEFISH AFRICAINE		_	0–35 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

# Raie guitare mauritanienne / Rhynchorhina mauritaniensis



#### **RHINOPRISTIFORMES**

ORDRE

#### RHINIDAE

NOM COMMUN

**FAMILLE** 

### **RAIE GUITARE MAURITANNIENE**

### RHYNCHORHINA MAURITANIENSIS

NOM SCIENTIFIQUE

## SÉRET & NAYLOR, 2016

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

### **ANNEXE II (2019)**

CITES CMS

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

## TAILLE MIN

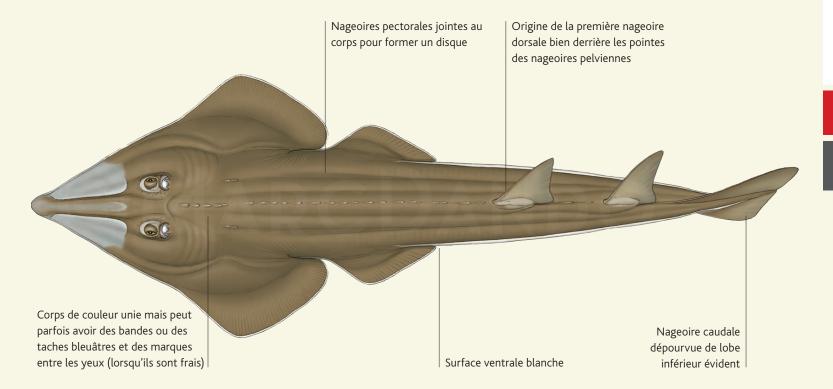
275 CM LT

TAILLE MAX

# Guitare de mer commune / Rhinobatos rhinobatos

DHINODDISTICODMES

NOM COMMUN



KHIINOPKISTIFOKI1ES	KHIINOBATOS KHIINOBATOS	<del>_</del>	23 CM LI
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
RHINOBATIDAE	(LINNAEUS, 1758)	ANNEXE II (2017)	162 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
GUITARE DE MER COMMUNE		2018	0–180 M

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

DUINIORATOS DUINIORATOS

25 CM IT

# COMMENT RELÂCHER LES REQUINS ET LES RAIES EN TOUTE SÉCURITÉ

Dans la mesure du possible, il est important de veiller à ce que les requins et les raies soient relâchés vivants. Une manipulation et des soins appropriés sont essentiels pour que les animaux puissent survivre au stress de la capture et ne meurent pas après avoir été relâchés. Les recommandations ci-dessous sont fournies à titre indicatif pour la libération en toute sécurité des animaux. Cependant, il est important que les observateurs ou les pêcheurs manipulent les requins et les raies vivants avec précaution pour éviter de se blesser et de blesser ceux qui les entourent.

- Pour augmenter la sécurité des animaux et des manipulateurs, assurez-vous que chaque personne à bord est consciente de son rôle lors de la relache.
- Essayez de relâcher les animaux dès que possible pour reduire le temps de combat et augmenter les taux de survie.
- N'utilisez pas de gaffes pour sécuriser les requins et, si possible, évitez de soulever les animaux hors de l'eau (par exemple, sur des palangres ou dans des filets maillants).
- Si les requins doivent être déplacés, évitez de les traîner ou de les tirer uniquement par la queue. Au lieu de cela, essayez de les soulever pour les déplacer. Tenez et soulevez un requin avec une main sous le milieu de son corps (autour des nageoires pectorales mais en évitant les branchies) et une main fixant la base de la queue. Il est important d'éviter tout contact avec les branchies car elles peuvent être facilement endommagées. Assurez-vous que les mains restent éloignées de la bouche en tout temps.
- Si les raies doivent être déplacées, évitez de les traîner ou de les pousser. Au lieu de cela, essayez de les soulever pour les déplacer. Tenez et soulevez une raie avec une main sous son milieu du corps (près de la bouche et en évitant les branchies) et une main fixant la base de la queue. Ne soulevez pas une raie de ses spiracles car ceux-ci peuvent être facilement endommagés. Certaines espèces de raies peuvent avoir une ou plusieurs épines à la base de la queue qui peuvent provoquer une pigûre douloureuse.
- Si possible, utilisez un outil de décrochage pour réduire le risque d'être mordu lors du retrait du crochet.
- Si possible, sur des navires plus petits, essayez de réanimer les animaux avant de les relâcher en les tirant lentement lorsqu'ils sont dans l'eau afin que l'oxygène circule à travers leurs branchies.

#### TRAITÉS INTERNATIONAUX

## Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS)

Connue comme la Convention de Bonn, la CMS est un traité intergouvernemental relevant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Elle sert de plate-forme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. L'Annexe I concerne les espèces migratrices considérées comme menacées. Pour ces espèces, les États de l'aire de répartition s'efforcent de conserver ou de restaurer les habitats importants pour l'état de conservation positif d'une espèce migratrice, prennent des mesures pour prévenir ou réduire les obstacles à la migration, ainsi que des mesures pour prévenir les facteurs qui mettent les espèces en danger. Ces États de l'aire de répartition interdisent le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I. L'Annexe II concerne les espèces migratrices qui ont un état de conservation défavorable et qui nécessitent des accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles qui ont un état de conservation qui bénéficierait de manière significative de la coopération internationale qui pourrait être obtenue par un accord.

# Protocole d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs (MdE Requins)

Le MdE Requin est un accord annexe de la CMS et a été conclu en 2010. Il représente le seul instrument mondial spécifiquement dédié à la conservation des espèces migratrices de requins et de raies. Son objectif principal est 'd'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable pour les requins migrateurs inclus dans son Annexe 1 sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, en tenant compte de la valeur socio-économique de ces espèces pour les populations des Signataires'. L'objectif du protocole d'accord est d'aider à améliorer la gestion des pêches et les mesures de conservation internationales grâce à une approche coopérative avec les États de l'aire de répartition, les scientifiques et les organisations concernées.

#### www.cms.int/sharks

## Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)

CITES est un traité international entre gouvernements visant à garantir que le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie de l'espèce. Un spécimen d'une espèce inscrite à la CITES ne peut être importé ou exporté (ou réexporté) d'un État membre de la Convention que si le document approprié a été obtenu et présenté pour le dédouanement au port d'entrée ou de sortie. Les espèces couvertes par la CITES sont répertoriées en trois annexes, selon le degré de protection dont elles ont besoin. L'Annexe I comprend des espèces menacées d'extinction. Le commerce de spécimens de ces espèces n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles. L'Annexe II comprend des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce doit être contrôlé jusqu'à une utilisation incompatible avec leur survie. L'Annexe III comprend des espèces qui sont protégées dans au moins un pays qui a demandé l'aide d'autres Membres de la CITES pour contrôler le commerce.

### www.cites.org

Ce guide d'identification a été produit par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS) et le Mémorandum d'Accord sur la Conservation des Requins Migrateurs (MdE sur les requins) pour aider à améliorer les informations et les statistiques sur les requins et les raies qui interagissent avec les pêcheries en Afrique de l'Ouest. Les requins et les raies sont de plus en plus menacés en raison de la surexploitation et l'identification des espèces interagissant avec les pêcheries régionales soutiendra le développement de mesures de gestion scientifiquement fondées.

Ce guide présente une sélection d'espèces de requins et de raies répertoriées dans des traités internationaux et présentes dans les eaux de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Gambie). Au total, 26 espèces sont incluses (15 espèces de requins et 11 espèces de raies). Chaque compte rendu d'espèce comprend une illustration en couleur et est destinée à aider les observateurs des pêches et les agents chargés de l'application des lois travaillant sur la collecte de données sur le terrain et à bord des navires dans l'identification des requins et des raies. Les données spécifiques aux espèces recueillies amélioreront la qualité des données sur les captures et les débarquements. Le guide devrait également être utile aux inspecteurs des pêches, aux agents chargés de l'application des lois et aux chercheurs travaillant dans la région.











